

N° 2022/019

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220329-2022019-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 29 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

22/03/22

Date d’Affichage

05/04/22

Objet de la Délibération

Modification du tableau des emplois/suppression d’emplois.

L’ an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mrs et Mmes TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, RECH, EVEN, DASSENOY, , DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL.

Absents : M. LOUBEAU, M. PANAVILLE, Mme VITRICE, M. COMBLET

M. GOMES procuration à M. MEYER

M. MARC procuration à M. JUMEL

Mme RANCHET procuration Mme GARCIA

Mme LEROUX procuration à Mme DASSENOY

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme Garcia

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de supprimer onze emplois aux motifs indiqués ci-dessous ;

Vu l’avis du Comité Technique en date du 10 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, décide d’adopter les modifications du tableau des emplois, ainsi proposées et de supprimer les emplois suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

Suppression à compter du	Grade	Nombre d’emplois	Temps de travail hebdomadaire
01/05/2022	Adjoint technique	4	35H
01/05/2022	Adjoint administratif	1	35H
01/05/2022	Adjoint d’animation	1	30H
01/05/2022	Adjoint technique	1	26H
01/05/2022	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	35H
01/05/2022	Adjoint technique	2	32H
01/05/2022	Gardien-Brigadier	1	35H

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

